

POSSIBILITÉS DE LOISIRS ÉQUITABLES
POUR TOUS LES CITOYENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
dans une province
en rapide évolution

Déclaration de principes sur la prestation
des services de loisirs régionaux au Nouveau-Brunswick
préparée par :

www.recreationnb.ca

POSSIBILITÉS DE LOISIRS ÉQUITABLES POUR TOUS LES CITOYENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Proverbe chinois

*Si vous ne changez pas de direction,
vous finirez exactement là où vous vous dirigez.*

Recreation New Brunswick (RNB) est un organisme sans but lucratif voué à l'avancement du secteur des parcs et loisirs. Chaque jour, nous collaborons avec nos membres professionnels et nos organismes membres (Camping NB, Loisirs inclusifs, Personnes handicapées, Parcs et installations), des communautés rurales et urbaines, nos collègues de différents secteurs (éducation, services sociaux, santé et mieux-être, enseignement postsecondaire, sport, arts et culture, etc.), des bénévoles, des ministères et organismes gouvernementaux et d'autres groupes afin de coordonner et d'exécuter des services de loisirs de premier plan pour les citoyens du Nouveau-Brunswick.

Les programmes, services et installations de loisirs communautaires sont essentiels au bonheur du citoyen : les loisirs permettent aux gens de tous âges et de toutes capacités de participer à des activités stimulantes qui ont une incidence positive sur leur bien-être et qui affermissent la viabilité, l'identité et la fierté de leur communauté. RNB croit fermement que chacune des nouvelles commissions de services régionaux (CSR) peut et doit jouer un rôle de premier plan pour assurer la disponibilité constante de services de loisirs vitaux pour tous les citoyens. RNB n'aimerait rien de mieux que d'aider les CSR à comprendre la dynamique de la prestation des services de loisirs et à établir un modèle opérationnel adapté aux besoins de chaque région. Nous admettons que les réalités sont dures et que le défi est de taille, mais nous croyons qu'ensemble, nous pouvons établir un réseau de prestation de services inclusifs et équitables dans chaque région. Comme point de départ, la présente déclaration de principes vise à fournir aux membres des conseils d'administration des CSR un aperçu du secteur des loisirs : définition des loisirs, l'offre et la demande, la réalité néo-brunswickoise, pourquoi investir dans les loisirs, principes d'excellence en loisirs et démarches à prendre par les CSR pour stimuler la prestation de services de loisirs régionaux.

Définir les loisirs

Plus souvent qu'autrement, les loisirs sont définis comme étant des sports, typiquement le hockey, le soccer et le baseball au Nouveau-Brunswick. En réalité cependant, les loisirs représentent beaucoup plus. Lors du Sommet national des loisirs de 2011, on a décrit les loisirs comme étant toutes les activités acceptables que les personnes choisissent de pratiquer afin de rendre leur temps libre plus intéressant, agréable et enrichissant. Pour vraiment apprécier l'ampleur et la portée des loisirs, il faut respecter et valoriser l'individualité de chaque citoyen : ce qui risque d'ennuyer Marie pourrait passionner Robert. Les citoyens investissent temps, énergie et argent en quantités différentes afin de poursuivre diverses

activités récréatives, allant de la danse, la géocachette, la courtepoinette, le bricolage, les sports communautaires, le bénévolat et la musique à la pêche, la motoneige, le tir à l'arc, le jardinage et la lecture, en passant par autant d'autres activités qu'il y a d'individus! Ce faisant, les citoyens participent de toutes sortes de façons pour satisfaire à leurs besoins (activité physique, interaction sociale, créativité, cadre structuré et non structuré, activités collectives et individuelles, compétition, divertissement, activités intérieures et extérieures, etc.).

L'offre et la demande de loisirs au Nouveau-Brunswick

D'abord et avant tout, la demande de loisirs est trop souvent et à tort définie comme étant une mesure de la clientèle qui utilise les installations récréatives, laquelle, à son tour, est typiquement associée à la capacité des installations à absorber les frais d'investissement et de fonctionnement. « Construisez-le et ils viendront », voilà la philosophie sur laquelle repose cette approche! En réalité, la demande de loisirs est un processus dynamique qui consiste à comprendre et à valoriser les possibilités qui répondent aux intérêts réels des citoyens. Manifestement, la demande risque d'être moins grande dans les communautés rurales qu'urbaines, d'où l'éternel défi d'offrir, peu importe la taille de la communauté, la gamme et la qualité d'activités de loisirs que les citoyens de tous âges désirent réellement et auxquelles ils participeront. Heureusement, le Nouveau-Brunswick possède une véritable mine de professionnels, de bénévoles et d'organismes – écoles, clubs de bienfaisance, centres communautaires, bibliothèques, musées et organismes de loisirs, sports, santé, mieux-être, arts et culture – qui peuvent fournir une panoplie de programmes et de services de loisirs ou qui ont le potentiel de le faire si on les invite à faire partie d'un réseau de prestation de services de loisirs.

La réalité néo-brunswickoise

La planification, l'organisation et la prestation constante de services de loisirs de qualité supérieure exigent leadership, bénévoles, expertise et ressources. D'une part, il faut répondre aux besoins des citoyens; d'autre part, les réalités de notre province influencent la prestation des services. Parmi ces réalités, mentionnons notre contexte financier actuel et prévu; le vieillissement, la diminution et l'urbanisation de notre population; l'affaiblissement des communautés rurales; l'augmentation graduelle de la diversité démographique; le taux élevé de citoyens pauvres ou à faible revenu; la perte d'employés et de jeunes qui cherchent de l'emploi à l'extérieur du Nouveau-Brunswick; l'évolution rapide de la dynamique familiale; les comportements malsains; et l'augmentation du coût des soins actifs et des soins aux aînés. Sur le plan des loisirs, ces réalités exigent une augmentation, et non pas une diminution, des services de loisirs pour tous et une amélioration des possibilités offertes aux populations mal desservies (citoyens en régions rurales, aînés, personnes et familles à faible revenu, immigrants) malgré une diminution marquée des ressources.

Notre réalité sur le plan des loisirs

Les citoyens du Nouveau-Brunswick exigent et méritent l'excellence dans tous les services, y compris les loisirs. En réalité cependant, l'accessibilité à des possibilités de loisirs de qualité est très peu équitable en fonction de l'âge, du sexe, du revenu et du lieu de résidence (rural vs urbain), tout comme le sont la diversité, la fréquence et la qualité des installations, programmes et services offerts. Malgré une petite population de 750 000 habitants, le Nouveau-Brunswick possède un réseau de prestation des services de loisirs qu'on pourrait décrire comme suit :

- réseau axé sur la gouvernance locale peu importe la population, les besoins et les désirs des citoyens ou le caractère adéquat des ressources;
- mandats cloisonnés – pour les loisirs, la santé, le mieux-être, le sport, les parcs, les sentiers, les arts et la culture et les services communautaires aux niveaux local, régional et provincial – qui empêchent la collaboration et le partage de ressources;
- virage vers le « haut-de-gamme », notamment des méga-installations qui coûtent cher à construire et à exploiter; des programmes et des services publics et privés prestigieux qui se font concurrence sur le marché et dont les frais d'inscription, de participation et de matériel sont typiquement élevés; et des initiatives de tourisme sportif et de manifestations sportives ayant pour but de renforcer l'esprit communautaire et l'image de marque, de générer des revenus et de développer l'économie. Trop souvent, une des conséquences déplorables des loisirs de prestige est que les citoyens marginalisés sont encore plus marginalisés;
- lutte pour surmonter les obstacles relatifs aux ressources : vieillissement de l'infrastructure; affaiblissement de la culture du bénévolat et diminution conséquente

du nombre de bénévoles, des ressources financières, des professionnels en loisirs et des leaders communautaires;

- conflits intercommunautaires destructeurs sur l'utilisation des installations, programmes et services et la contribution financière ou les frais d'utilisation.

Besoin urgent de repositionner les loisirs

La transition de notre structure de gouvernance traditionnellement locale à un modèle régional ne se fera pas sans heurt et sera sujette à la reconnaissance et à l'appréciation des réalités néo-brunswickoises par les citoyens. Cependant, si l'on souhaite offrir des services de loisirs équitables et de qualité à tous les Néo-Brunswickois, cette transition est essentielle à l'établissement d'une collaboration et de partenariats régionaux capables d'innover la prestation des services de loisirs. Le repositionnement des loisirs en tant que service régional pourrait aussi servir d'archétype pour d'autres services régionaux. Par nécessité, les travailleurs en loisirs et de nombreux bénévoles ont été – et continuent d'être – des modèles de collaboration. Ainsi, la planification et l'exécution des programmes et services de loisirs par plusieurs intervenants et l'exploitation de ressources régionales rapidement et facilement utilisables (comme les lacs, les parcs, les rivières, les centres communautaires, les salles paroissiales, les programmes de loisirs/santé/mieux-être, les sentiers polyvalents, les écoles, les bibliothèques, les musées, les spécialistes en art et artisanat, les terrains sportifs, les leaders, experts et bénévoles locaux, etc.) permettraient à chacune des 12 régions d'obtenir de bons résultats assez rapidement.

Les loisirs : un investissement essentiel et judicieux

Une communauté sans possibilités de loisirs est une communauté stérile dépourvue d'âme.

Les loisirs sont un service unique qu'aucun autre service public ou privé (transports, égouts, soins de santé, éducation, sécurité publique, etc.) ne peut reproduire. Les loisirs rendent la vie intéressante, agréable et saine :

- en favorisant la santé et le bien-être physiques, mentaux, sociaux et émotionnels des citoyens ainsi que les valeurs humaines positives;
- en formant des communautés dynamiques et inclusives qui créent des liens étroits entre les citoyens, enrichissent les amitiés nouvelles et anciennes et raffermissent le sentiment d'appartenance de chacun à une entité collective;
- en protégeant notre milieu naturel comme source de renouveau quotidien.

S'il est vrai que les installations et programmes récréatifs de qualité peuvent contribuer de façon marquée à la croissance économique (en attirant et en fidélisant des entreprises et des employés) et générer des revenus considérables (événements spéciaux, tournois, festivals, installations, etc.), le développement économique ne devrait jamais figurer parmi les objectifs de l'investissement en loisirs. Les loisirs doivent demeurer fidèles à leur mandat de contribution au bien public : santé et bien-être des citoyens, renforcement communautaire et durabilité environnementale.

Pour consulter des recherches fondées sur les preuves qui confirment les bienfaits personnels, sociaux, économiques et environnementaux des loisirs, allez au www.benefitshub.ca (National Benefits Hub – en anglais seulement).

Principes d'excellence en matière de prestation des services de loisirs

Pour assurer l'excellence en matière de prestation des services de loisirs, les administrations et les organismes doivent respecter quatre principes de base :

- Servir tous les citoyens de façon équitable.
 - o Inviter les citoyens à contribuer à la définition de leurs besoins en matière de loisirs, planifier les services en fonction de ces besoins et évaluer l'incidence des services.
 - o Assurer l'inclusion et le respect peu importe l'âge, le sexe, les capacités, le revenu, la situation familiale, les besoins en matière de loisirs, etc.
 - o Éliminer les obstacles à la participation : manque d'accessibilité physique; revenu limité; manque de transport; questions de sécurité réelle et perçue; absence d'incitatifs réels à commencer et à poursuivre la participation; et programmes et services qui ne répondent pas aux divers besoins physiques, sociaux, mentaux et émotionnels de chaque citoyen.

- Servir les communautés de façon efficace.
 - o Fournir les installations, les programmes, les services et le leadership dont tous – plutôt que seulement quelques-uns – ont besoin.
 - o S’associer à des organismes publics, privés et sans but lucratif afin de distribuer les ressources de façon efficace et économique.
 - o Promouvoir les bienfaits des loisirs pour les citoyens, la communauté et l’environnement.
- Favoriser l’excellence des services.
 - o Assurer l’application de normes éthiques en matière de planification, d’exécution et d’évaluation des loisirs.
 - o Assurer le professionnalisme des leaders et des bénévoles au moyen des connaissances et des compétences.
 - o Collaborer et communiquer de façon constante avec les citoyens et les partenaires.
- Viser la durabilité.
 - o Planifier et gérer les installations, les programmes et les services de loisirs de sorte qu’ils soient financièrement viables (coûts d’investissement et de fonctionnement).
 - o Établir un modèle financier raisonnable en fonction d’une échelle qui comprend le financement public, les frais d’utilisation, d’autres sources de revenus et des contributions uniques d’organismes de bienfaisance et qui ne limite pas la participation des citoyens en raison des coûts élevés (programmes et services, transport, matériel, etc.).

Contribution des commissions de services régionaux aux loisirs

Les CSR doivent jouer un rôle de chef de file pour inciter énergiquement les communautés à s’éloigner d’un contexte où les approches de prestation des services de loisirs sont absentes, limitées ou non durables. Nous devons changer nos habitudes de « myopie communautaire », de décisions subjectives prises par des groupes restreints et d’actions trop souvent propriétaires, et nous devons le faire rapidement. Les conseils d’administration des CSR et les membres individuels de ces conseils doivent exiger une nouvelle culture des loisirs et un repositionnement de la prestation des services de loisirs régionaux :

- en attirant l’attention sur la réalité néo-brunswickoise et les réalités de notre secteur des loisirs afin de stimuler le dialogue et de mettre à contribution la population pour définir un modèle opérationnel de prestation adapté aux besoins de chaque région;
- en faisant la promotion des loisirs à titre de service essentiel au même titre que le transport, l’eau, la sécurité publique et l’électricité;
- en invitant la Société d’inclusion économique et sociale à examiner le modèle de développement régional/communautaire dès les premières étapes d’exécution;
- en mettant à contribution l’expertise provinciale et régionale (professionnels en loisirs, bénévoles, organismes de loisirs, sport, mieux-être, arts, culture, etc.), les partenaires et les citoyens pour planifier les loisirs à l’échelle régionale;

- en maximisant le potentiel des ressources régionales (espaces, infrastructure, programmes, services, attraits de l'environnement, etc.) pour diversifier l'offre en matière de loisirs;
- en encourageant énergiquement plusieurs secteurs à participer à la prestation des services de loisirs, y compris l'éducation (écoles et bibliothèques), la santé et le mieux-être, la justice, les services sociaux, les services de police, le secteur privé et le secteur sans but lucratif (églises, centres communautaires, sports, arts, culture, parcs, sentiers, clubs de bienfaisance, etc.);
- en exigeant l'innovation et la collaboration en matière de prestation des services de loisirs régionaux;
- en surveillant les services de loisirs afin d'assurer qu'ils répondent aux besoins réels des citoyens et qu'ils sont financièrement viables.